



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION DES SPORTS
Sous-direction de la vie fédérale
et du sport de haut niveau
Bureau des fédérations unisport
et du sport professionnel

Paris, le 11 OCT. 2007

DS A1 n°

001527

Affaire suivie par Cédric CHAUMOND
Tél 01 40 45 98 33
Courriel: cedric.chaumont@jeunesse-sports.gouv.fr

Monsieur le Président,

Pour répondre à la demande récurrente des pratiquants, et en concertation avec les acteurs des arts martiaux vietnamiens, le ministère s'est efforcé de regrouper les composantes de ces disciplines au sein d'une fédération unifiée et autonome d'arts martiaux vietnamiens (AMV).

En dépit de l'accompagnement assuré par la direction des sports, la dernière tentative en date s'est soldée de nouveau par un échec, les tendances centrifuges des différents groupes ayant été plus fortes que la volonté d'unification.

L'Etat, cependant, en sa qualité de garant de l'intérêt général et de pilote en matière d'organisation, promotion et développement des activités physiques et sportives, ne peut se satisfaire de ce paysage morcelé.

En effet, tant pour des raisons juridiques, techniques et économiques, que pour prévenir des pratiques déviantes, il importe de proposer, aux pratiquants comme aux professionnels, un cadre structurant. Il est notamment essentiel que la prérogative accordée aux fédérations agréées de délivrer des dans et grades soit respectée, alors qu'à ce jour, dans ces disciplines, aucune personne morale n'est habilitée pour ce faire, laissant en friche un champ juridique et technique, objet de dérives de toutes sortes.

Dans cet esprit, le ministère entend favoriser, sans l'imposer, le regroupement des écoles et familles des arts martiaux vietnamiens au sein d'une grande fédération d'art martial déjà existante.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce dossier, la FFKDA étant sensibilisée aux arts martiaux vietnamiens dont les origines ne sont pas sans lien avec le karaté, et accueillant déjà en son sein des pratiquants de ces disciplines. Vous m'aviez alors indiqué l'intérêt de votre fédération et sa disponibilité, le cas échéant, pour soutenir l'action de mon administration en faveur de la structuration et du développement des arts martiaux vietnamiens.

Monsieur Francis DIDIER
Président de la Fédération française de karaté
et disciplines associées
39, rue Barbès
92120 MONTROUGE

Je vous sollicite donc officiellement pour que la FFKDA accueille les clubs et pratiquants d'arts martiaux vietnamiens désireux de rejoindre une grande association d'art martial structurée, en capacité d'offrir les services que tout licencié est en droit d'attendre d'une fédération chargée d'une mission de service public.

Toutefois, afin de garantir un accueil irréprochable, d'éviter les erreurs du passé et de respecter le droit applicable au champ sportif, je souhaite que cette démarche d'intégration respecte quatre impératifs, après avoir souligné, en préalable, qu'elle doit s'inscrire dans un esprit de volontariat, ce qui suppose de la part de ceux qui vous rejoindront, une adhésion librement consentie sur la base du respect des règles qu'il vous appartient de définir et préciser.

En premier lieu, vos statuts et divers règlements doivent être adaptés en conséquence, et une structure interne (comité national, commission technique...) placée sous l'égide de la fédération, sans autonomie juridique ni financière, pilotée par son représentant, doit être en charge de la gestion, de l'organisation et du développement des arts martiaux vietnamiens au sein de la FFKDA.

Pour ce qui me concerne, et compte tenu des entretiens préalables que j'ai eu avec le DTN, je ne verrai que des avantages à ce que M. Dominique CHARRE, pilote ce dossier.

En deuxième lieu, comme c'est déjà le cas pour les autres disciplines de votre fédération, le passage et la validation des dans et grades équivalents des pratiquants doit être organisé de façon à respecter les dispositions du code du sport en cette matière. Tout pratiquant d'AMV, licencié ou non de votre fédération, doit pouvoir valider de façon équitable et juste les dans et grades auxquels il peut prétendre.

En troisième lieu, la FFKDA doit être en capacité de reconnaître l'expérience et l'expertise technique des pratiquants d'AMV qui vous rejoindront. Cette démarche devra être entreprise rapidement, aussi bien dans l'attribution des dans et grades équivalents que dans celle des brevets fédéraux qui permettent l'enseignement bénévole des disciplines au sein de vos clubs affiliés.

Enfin, il convient d'organiser la pratique sportive en définissant un programme de compétitions (nationale et territoriale), de formation de l'encadrement (entraîneurs, arbitres...) et de manifestations qui répondent aux attentes des clubs et des pratiquants d'AMV, et qui les sensibilisent au respect de l'éthique du sport.

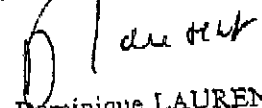
Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre accord pour accueillir les pratiquants d'AMV, ainsi que votre engagement dans cette démarche sur la base des quatre impératifs qui constituent le cahier des charges à respecter. Je vous précise que leur mise en œuvre emportera délivrance de la délégation pour les arts martiaux vietnamiens à la FFKDA.

Mes services (bureau DSA1) restent à votre disposition pour d'éventuelles précisions sur ce dossier. Si vous l'acceptez, je vous propose de faire un point d'étape sur l'avancée de cette intégration d'ici la fin de cette année.

Je vous remercie dès à présent de votre collaboration, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie pour information : M. le DTN

La Directrice des Sports


Dominique LAURENT